

XXX^{ème} VOYAGE D'ÉTUDE DU CLUB DES CLUBS IMMOBILIERS

29 février & 1^{er} mars 2024. à Casablanca



Chers partenaires,

Le **Club des Clubs Immobiliers**, association professionnelle unique qui regroupe 27 clubs immobiliers des grandes écoles et universités françaises dont les membres interviennent dans le secteur immobilier : sociétés d'investissements, de promotion immobilière, banquiers... organisera en 2024 son **30^{ème} voyage d'étude annuel** qui comme chaque année bénéficiera d'une forte notoriété auprès des professionnels de l'immobilier.

À cette occasion, notre association a décidé de doublement innover d'une part en prévoyant d'organiser son voyage d'étude annuel pour la première fois sur deux jours et d'autre part en se rendant à **Casablanca, au Maroc les jeudi 29 février et vendredi 1^{er} mars 2024**.

L'histoire de Casablanca, sa **singularité architecturale**, son rôle moteur dans l'**attractivité** du pays en termes de tourisme et d'**investissements**, sa dynamique d'**innovation**, son « **lifestyle** » éclectique et ses paradoxes ont motivés les organisateurs et les 27 associations et clubs immobiliers composant notre association de retenir cette destination pour célébrer comme il se doit leur 30^{ème} voyage d'étude annuel.

Casablanca, que ce soit à travers le **développement de projets immobiliers ambitieux** aux **meilleurs standards internationaux**, ou encore à travers la création et la valorisation d'un contenu dédié au patrimoine culturel et architectural de la Ville blanche envisage en effet de devenir l'une des **principales destinations d'affaires en Afrique**.

Différents acteurs immobiliers et de la construction français ou internationaux se sont du reste déjà positionnés à Casablanca. Une extension à Rabat est envisagée.

Ce voyage d'étude annuel sera coorganisé par **ESPI Alumni** et les membres du **bureau du Club des Clubs Immobiliers**.

Nous serions très heureux de vous compter parmi nos partenaires de ce voyage d'étude qui regroupera environ 150 personnes.

Nous sommes persuadés que grâce à votre soutien, ce voyage d'étude sera une réussite et qu'il restera dans la mémoire de tous les participants.



**Le club des
CLUBS
IMMOBILIERS**

Edouard VITRY

Addleshaw Goddard (Europe) LLP
Avocat Associé - FRICS

**PRÉSIDENT
du Club des Clubs
Immobiliers**



3 PARTENARIATS
EXCLUSIFS

Pack **GOLD**



Montant du partenariat **12 000 €**
130.000 Dirhams

DONNE DROIT POUR L'ANNÉE 2024 À :

3 places tout inclus offerte au voyage annuel (avion+hôtel)

1 place participant sur place offerte au voyage annuel (hors avion et hôtel)

Double page dans le livret partenaires

Présence du logo sur le site internet et sur le programme de la journée distribué aux 150 participants

Bus logoté à l'effigie de votre société

Présentation de 3 minutes de votre société

Interview filmée lors du voyage pour diffusion sur les réseaux sociaux

Partenariat exclusif petit déjeuner ou déjeuner ou dîner

Citations du partenariat lors des différentes conférences

Tours de cou publicitaires & Distribution aux participants des goodies de votre société

Mise en avant du partenariat sur le **film partenaires** projeté lors de la soirée

Invitations gratuites & Mise en avant pour l'ensemble des manifestations 2024 du Club des Clubs Immobiliers

Pack **SILVER**



Montant du partenariat **8 000€**
86.000 Dirhams

DONNE DROIT POUR L'ANNÉE 2024 À :

2 places tout inclus offerte au voyage annuel (avion+hôtel)

1 place participant sur place offerte au voyage annuel (hors avion et hôtel)

Double page dans le livret partenaires

Présence du logo sur le site internet et sur le programme de la journée distribué aux 150 participants

Citations du partenariat lors des différentes conférences

Invitations gratuites aux conférences, visites et rencontres au cours de l'année 2024 rappel du partenariat à l'occasion de ces événements.

Distribution aux participants des goodies de votre société

Présence du logo de votre société sur le film partenaires projeté tout au long de la journée

Pack **PREMIUM**



Montant du partenariat **4 000€**
43.000 Dirhams

DONNE DROIT POUR L'ANNÉE 2024 À :

1 place tout inclus offerte au voyage annuel (avion+hôtel)

1 place participant sur place offerte au voyage annuel (hors avion et hôtel)

Une page dans le livret partenaires

Présence du logo sur le site internet et sur le programme de la journée distribué aux 150 participants

Distribution aux participants des goodies de votre société

Présence du logo de votre société sur le film partenaires projeté tout au long de la journée

Ma société souhaite être partenaire du XXX^{ème} voyage du Club des Clubs Immobiliers.

Je choisis l'offre partenaire :
pour un montant de Euros.

Le présent bulletin est à compléter et à retourner au plus tard le 31 décembre 2023 accompagné de votre règlement à :

Club des Clubs Immobiliers c/o Jacques LEON 23, avenue de la Dame Blanche 94120 Fontenay sous Bois

La participation financière est à régler par chèque libellé à l'ordre de : Le Club des Clubs Immobiliers, voyage à Paris

ou par virement bancaire : **IBAN FR 76 1027 8061 0000 0201 9864 113 - BIC CMCIFR2A**



Conformément à l'usage du club, seules les inscriptions accompagnées du règlement seront prises en compte. Un reçu de paiement me sera transmis. Le Club des Clubs Immobiliers étant une association, il n'est pas assujéti à la TVA. Ce chèque, une fois encaissé, ne sera pas remboursé. Si je suis empêché(e), je pourrai faire bénéficier de ma place à toute autre personne de mon choix.
« J'ai bien noté que ce voyage était organisé à titre bénévole et amical par les associations d'anciens élèves, que chaque

participant participait au voyage à ses risques et périls, et que je ne pourrai donc pas tenir pour responsable l'Association «Le Club des Clubs Immobiliers» de tout incident ou accident qui pourrait m'arriver durant ce voyage. »
En application de l'article 37 de la loi du 6 janvier 1978, les informations ci-dessus sont indispensables au traitement de votre réservation et sont communiquées aux destinataires la traitant. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès du Club des Clubs immobiliers. Vos nom et adresse ne seront pas cédés

Fait à le signature et cachet de l'entreprise